



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA
www.assidmer.net

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BENEVENTO – JEUDI 3 NOVEMBRE 2016

Sur la convocation de son Président, le Professeur Giuseppe Cataldi, l'Association Internationale du Droit de la Mer a tenu ce jour, au siège du Dipartimento di Studi dei Sistemi Economici Giuridici e Sociali de l'Université du Sannio, Benevento, Italie, son Assemblée générale ordinaire et électorale.

Le Président Giuseppe Cataldi a ouvert l'Assemblée générale ordinaire, à 18h15, en souhaitant la bienvenue aux membres. Il a ensuite remercié le Professeur Roberto Virzo et son équipe pour l'organisation du VI^{ème} Colloque ordinaire lequel sert de support à la présente Assemblée générale, conformément à la tradition de l'Association. Après un bref historique, le Président s'est livré à un rappel des plus récentes activités de l'Association Internationale du Droit de la Mer. Il a ensuite communiqué le nom du lauréat du Prix Daniel Vignes : Paul von Mühlendahl pour son article « Tiny Land Features in Recent Maritime Delimitation Case Law », publié dans *The International Journal of Marine and Coastal Law*, vol. 31, 2016, p. 1-31.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a ensuite été soumis à approbation et a été adopté à l'unanimité.

En l'absence du Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros, le Président a lu son Rapport sur les activités de l'Association durant la période 2015-2016.

En l'absence du Trésorier, Madame Gemma Andreone, le Président a lu son Rapport financier ; la situation financière est équilibrée, avec un solde de 4730,51 euros. Le Président souligne que les paiements de cotisation par les membres ne sont pas toujours réguliers ce qui est susceptible d'obérer la capacité opérationnelle de l'Association. Le Président a annoncé que le mandat de la Trésorière termine aujourd'hui et qu'elle a décidé de ne le renouveler pas, tout assurant la continuité de son activité jusqu'au moment où son/sa successeur/e pourra être opérationnel. Il remercie beaucoup Madame Andreone pour l'excellent travail qu'elle a réalisé pour l'Association Internationale du Droit de la Mer et l'Assemblée le prie de la remercier également.

Le Président a rappelé que l'Association avait été endeuillée par le décès de l'un de ses membres honoraires, Boutros Boutros-Ghali, survenu le 16 février 2016 à Gizeh, à l'âge de 93 ans.

Une proposition de modification du Règlement du Prix Daniel Vignes a ensuite été présentée à l'Assemblée générale (en version française et anglaise) à l'initiative des membres suivants : Fernando José Correia Cardoso, Fernando Manuel Loureiro Bastos et Martha Chantal Machado Ribeiro, et en vertu de l'article 17 du Règlement. La modification adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale concerne l'article 7 du Règlement du Prix Daniel Vignes, lequel se lit désormais comme suit : « Les candidats doivent rédiger leur article dans l'une ou l'autre des langues ci-après : anglaise, espagnole, française, italienne, portugaise » / « Competitors may write their article in any of the following languages: English, Spanish, French, Italian, Portuguese ».

S'agissant des prochains colloques et réunions scientifiques de l'Association, le Président a annoncé que le VII^{ème} colloque ordinaire aura lieu les 13 et 14 septembre 2018 au Portugal, dans une ville qui doit être choisie par les organisateurs à savoir l'Université de Lisbonne, l'Université de Porto et l'Université de Tromsø.

La partie élective de l'Assemblée générale s'est alors ouverte.

Avant de procéder à l'élection, le Président a fait le point de la situation : pour six postes à pourvoir, les Professeurs Philippe Gautier et Gemma Andreone n'ayant pas souhaité se représenter, six candidatures ont été reçues dans les délais et sont recevables. Il s'agit par ordre alphabétique de celles des Professeurs Andrea Caligiuri, Giuseppe Cataldi, Rafael Casado Raigón, Marta Chantal Machado Ribeiro, Nathalie Ros, José Manuel Sobrino Hereida. C'est à l'unanimité que les six candidats ont été élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer a été déclarée close par le Président Giuseppe Cataldi à 19h00.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NR' with a flourish, representing Nathalie Ros.

Professeur Nathalie Ros

Nota bene : Le présent procès-verbal a été établi par le Secrétaire général de l'Association, absent lors de l'Assemblée, à partir des notes rédigées par les Professeurs Caligiuri et Cataldi.